



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 12
Mercredi 2 avril 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Avis de construction

Requérants: Sarah et Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 645, au lieu-dit: «Pâturage Derrière 55», commune de Corcelles.

Projet: demande de permis de construire après-coup pour la mise en place d'un silo cylindrique de stockage à céréales en acier de 4.46 m de diamètre et de 8.25 m de hauteur à l'Ouest du bâtiment N° 55f.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage communale.

Dérogations: art. 24 LAT et art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Court

Avis de construction

Requérante: Energies Court SA, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelles N°s 14, 996, 1145, 1381, 1457, 1479, 1525, 1721, 1723, 1725, 1750, 1783, 1791, 1792, 1854, 1855, 2269, 2272, 2273, 2279, 2398 et 2405, aux

lieux-dits: « Sous- Graiterie, Rte de Chaluet, Rue des Gorges, Rue Centrale, Rue du Temple, Ch. du Clos et Rue de la Valle », commune de Court.

Projet: réalisation d'un chauffage à distance par énergie renouvelable comprenant une centrale de production de chaleur dans le hangar de stockage pour bois déchiqueté existant et d'un réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: plan de quartier « Les Ravières – Les Condémines », zone agricole, H2a, HA3, UP2, routes communales et route cantonale.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 48 LAE, 80 LR et 8 du règlement de quartier « Les Ravières – Les Condémines ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Laurence Robert, route de Chaluet 31, 2738 Court

Propriétaires: idem requérante; Patrice Robert, route de La Neuveville 61, 2515 Prêles

Auteure du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 2284, au lieu-dit « route de Chaluet 31 », 2738 Court

Projet: changement d'affectation d'une chambre en cuisine

Chauffage: existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogations: 24 ss LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 26 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Bons de garde (kiBon) pour la période allant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Court, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur-s enfant-s dès août 2025, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde pour la période 2025-2026. Les bons de garde sont destinés aux enfants en âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Court le mois précédent le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit impérativement être réceptionnée à l'administration municipale jusqu'au 31 juillet 2025 au plus tard.

De plus amples informations au sujet du système de bons de garde sont disponibles sur www.be.ch/famille. Vous pouvez également prendre contact avec l'administration municipale au 032 497 71 10 ou par courriel à contact@court.ch.

Court, le 2 avril 2025

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérante: BLS Netz AG, Projekte & Technologie, Hochbau, Gassmann Mischa, Genfergasse 11, 3001 Berne

Auteur du projet: Rolf Mühlethaler Architekten AG, Altenbergstrasse 42a, 3013 Berne

Emplacement: Parcelle N° 837, au lieu-dit « Chemin de Grandval 150 », commune de Crémises

Projet: Rénovation du bâtiment de la gare. Transformation des WC publiques au rez-de-chaussée. Transformation de l'appartement existant, remplacement des fenêtres, agrandissement du balcon existant à l'EST, isolation des façades et pose de bardeaux de bois au premier étage. Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: domaine ferroviaire Dérogation: art. 64 OC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 2 avril 2025

Secrétariat communal



Grandval

Bourgeoisie de Grandval

Création du syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (syndicat de communes)

Dépôt public du règlement d'organisation du 2 avril au 2 mai 2025 chez la secrétaire de la bourgeoisie.

Ce syndicat est appelé à gérer en pot commun les forêts de la Commune bourgeoise de Grandval, la

Commune bourgeoise de Perrefitte, la Commune mixte de Belprahon, la Commune mixte de Corcelles, la Commune mixte de Crémines, la Commune mixte de Eschert et la Commune mixte de Roches.

Ce document, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.03.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les ayants droit de la bourgeoisie de Grandval de le consulter après avoir pris contact avec le secrétaire au 079/648.56.75.

Une séance d'information publique est prévue le 16 avril 2025 à 20h dans la salle communale de Grandval.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée bourgeoise du 19 mai 2025.

Grandval, le 31 mars 2025

Conseil de bourgeoisie



Moutier

Avis de construction

Requérant : Macchia Daiana et Leonardo, Sous-Raimieux 25, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3419, Rue Mercier

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, places de parc, pompe à chaleur, reconstruction d'une cabane après incendie.

Zone : H3

Dérogation : Art. 26 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 mars 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : M. Eric Affolter, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1829, au lieu-dit : « Graiterie 4 », commune de Moutier.

Projet : démolition et reconstruction du bâtiment N° 4 avec agrandissement au Sud du bâtiment, aménagement d'une terrasse couverte non habitable au Nord en compensation du volume ajouté et pose d'une citerne d'eau de pluie et d'une fosse étanche pour la récupération des eaux usées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 20 RCC, 24 LAT et 25 LCFO.

Demande : demande d'allègement au sens de l'art. 17 OCEn.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 mars 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population dès le vendredi 4 avril 2025 :

- à côté du point de récolte de la rue du Viaduc

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ 8 à 10 litres par m².

Moutier, le 2 avril 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Daniel Oester, Gros Champs 18k, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet : Rénovations intérieures. Pose d'une PAC pour le chauffage. Nouvelles fenêtres. Nouvelle toiture en tuiles. Démolition de toiture de la piscine et son remplacement par des éléments vitrés bas coulissants. Confection d'un mur de soutènement en blocs calcaires en limite sud et ouest du terrain. Construction d'un carport et d'une pergola bioclimatique. Pose d'une isolation périphérique crépie.

Sur parcelle : N° 833 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Champ du Chêne ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Perrefitte, le 26 mars 2025

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise de Perrefitte

Dépôt public

Création du syndicat de gestion forestière du Raimieux et environs (syndicat de communes) : dépôt public du règlement d'organisation du 2 avril au 2 mai 2025 auprès de l'administration de la bourgeoisie de Perrefitte.

Ce syndicat est appelé à gérer en pot commun les forêts de la Commune bourgeoise de Grandval, la Commune bourgeoise de Perrefitte, la Commune mixte de Belprahon, la Commune mixte de Corcelles, la Commune mixte de Crémines, la Commune mixte de Eschert et la Commune mixte de Roches.

Ce document, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.03.1998, est déposé publiquement auprès de l'administration de la bourgeoisie pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et les

citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture. Une séance d'information est prévue le 16 avril à 20h dans la salle communale de Grandval.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée bourgeoise du 21 mai 2025.

Perrefitte, le 26 mars 2024

Le Conseil de Bourgeoisie

Communications du Conseil municipal

Bureau communal

Nous vous informons que la secrétaire municipale, M^{me} Mabelle Beuchat, est actuellement en arrêt de travail pour une durée indéterminée. M^{me} Sandra Marchand, administratrice des finances, assure l'ouverture des guichets le mardi soir de 17h à 19h et le jeudi matin de 8h30 à 10h30. Vous avez également la possibilité d'adresser vos demandes par e-mail à l'adresse habituelle : secretariat@perrefitte.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les éventuels inconvénients qui pourraient découler de cette absence.

Perrefille, le 2 avril 2025

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Perrefitte et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s), peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Perrefitte avant le début de la prise en charge. Pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal jusqu'au **30 juin 2025** au plus tard. En cas de délai non-respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.be.ch/famille ou auprès de M^{me} Sandra Marchand (032 493 10 43 / finances@perrefitte.ch).

Perrefitte, le 2 avril 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Election des préfètes et préfets du 18 mai 2025

Le Conseil communal a désigné le bureau de vote comme suit :

Président : Carnal Jean-Michel

Membres : Balusson Soizic, Schär Julie, Keller Léo, Rätz Raphaël

Suppléants : Addor Stéphane, Bailly Steve, Liechti Maeva, Gonzalez Mathéa

Souboz, le 2 avril 2025

Conseil communal

Informations communales

Commission technique et travaux publics

Suite à une démission, le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger à la commission technique et travaux publics.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 30 avril 2025.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier Ken Monnin pour son engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail effectué au sein de la commission.

Demande de bons de garde pour la période 2025/2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Petit-Val peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2025/26.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Petit-Val avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2025 au plus tard.

En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gsi.be.ch (famille et société) ou auprès de M^{me} Schranz à l'administration communale, le mardi, au 032 484 94 70.

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2025. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Souboz, le 2 avril 2025

Conseil communal



04.0302.0197 - eBau 2025-3497

Avis de construction

Requérants: Gueissaz Amélie et Frédéric, Chemin des Mésanges 14, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 1453, Chemin des Mésanges 14, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement de l'escalier et du mur existant par une rampe et rénovation des murs avec pose de barrières

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 2 avril 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2025**

inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 2 avril 2025

Administration des constructions

04.0302.0195 - eBau 2025-3157

Avis de construction

Requérants: Winkler Rebekka et Samuel, Rue des Oeuchettes 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1275, Rue des Oeuchettes 7, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air- eau extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: aucune

Publication: dès le 2 avril 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 2 avril 2025

Administration des constructions



Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Bandois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelles N°s 181, 213, 375, 380, 384, 493, 495, 497, 498, 510, 513, 574 et 591, aux lieux-dits: « Champs la Joux, Haut du Village et Milieu du Village », commune de Roches.

Projet: réfection des rues communales « Champs la Joux, Haut du Village, Milieu du Village », pose et renouvellement de conduites de distribution (eaux, alimentation en eau potable, eaux claires et électricité), renouvellement de l'éclairage public (pose de candélabres) et pose d'un conteneur semi-enterré pour la collecte de déchets (sur la parcelle N° 384).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: VA, H2, UP et routes communales.

Objet protégé: IVS no BE 2010 d'importance locale.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérante: Akima Immobilien AG, Rosengasse 39, 3250 Lyss.

Auteur du projet: KWSA SA, Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 151 et 150, aux lieux-dits: « Rue du Général Voirol 4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f et 4g », commune de Tavannes.

Projet: démolition des bâtiments « Rue du Général Voirol 4a à 4g », construction de deux immeubles de 24 appartements pour séniors au total avec locaux communs au rez-de-chaussée, pose de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, création d'un parking souterrain de 12 places de stationnement, aménagement de cheminements piétonniers ainsi que d'espaces extérieurs communs végétalisés et en pavés filtrants, construction d'un mur de soutènement en limite Nord, création d'une cage d'escaliers et d'un ascenseur dans le bâtiment « Rue du Général Voirol 4 », prolongement du mur le long de la route et rabaissement du trottoir au Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A, objet C, bâtiment digne de conservation.

Dérogations: art. 80 LR, 54c OC, 214, chiffre 6, al. 2 et 214, chiffre 8, al. 1 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 avril 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: GaleniCar AG, Untermattweg 8, 3001 Berne.

Auteur du projet: Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Projet: installation d'enseignes en façades sud et est du bâtiment Rue de Tramelan 1 sis sur la parcelle N° 140 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 mai 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 avril 2025

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : van den Berg Christiaan, rue des Mandarins 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : Verancolor Sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 1650, rue des Mandarins 4, 2735 Malleray

Description du projet : Pose d'un couvert à voiture sur place de parc existante

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. A122 al. 2, RCC

Dépôt public : du 26 mars au 25 avril 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 19 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Avdyli Kastriot, Rue des Prés 41, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Liechti SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 925, Rue des Prés 41, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au Nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 2 avril au 2 mai 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 24 mars 2025

Lors de sa séance du lundi 24 mars 2025, le Conseil général a sous réserve du référendum facultatif :

- accepté un crédit de CHF 850'000 pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Prés, à répartir comme suit : CHF 452'630 pour les routes, CHF 191'665 pour l'eau potable, CHF 189'005 pour les eaux usées et CHF 16'700 pour l'éclairage public ;
- accepté la modification du Règlement sur les déchets.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 25 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Une transformation en vue? Mieux vaut se renseigner avant

Les autorités rappellent que pour de nouvelles constructions/installations, même petites, pour des travaux de transformations/modifications de locaux et pour des changements d'affectations une demande de permis de construire est généralement nécessaire.

L'exécutif invite les personnes qui projettent des travaux à prendre contact au préalable avec le service des constructions (032 491 61 67) afin de se renseigner sur la nécessité ou non de demander un permis de construire. En effet, il est toujours plus simple de poser la question avant de débiter les travaux que de recevoir une décision d'arrêt des travaux une fois ceux-ci commencés ou de

remise en l'état initial. De telles procédures sont pénibles, longues et génèrent souvent des frais qui pourraient être évités.

Pour les projets de construction/rénovation hors de la zone à bâtir, les prescriptions sont encore différentes et il est demandé de s'adresser à la commune avant tous travaux.

Les autorités communales remercient les habitantes et habitants de leur compréhension et de leur collaboration.

Aline Vazquez directrice de l'enseignement spécialisé

Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil communal a nommé M^{me} Aline Vazquez en tant que directrice de l'enseignement spécialisé au sein de l'Ecole primaire à 10% et vice-directrice de l'établissement à 5% dès le 1er août 2025. M^{me} Vazquez, actuellement enseignante spécialisée au sein de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée, suivra la formation de directrice d'établissement dès que possible. Les autorités se réjouissent de son engagement et lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Interdiction de traverser les champs

Les autorités rappellent que durant la période de pousse (avril à octobre) il est interdit de marcher sur les terres cultivables, ceci par respect pour la nature et les exploitants. Les éventuels contrevenants s'exposent à une amende.

Terrain de beach-volley ouvert

La saison de beach-volley sera ouverte du 1er avril au 31 octobre. Le terrain situé dans le secteur de la piscine de l'Orval est accessible à tout un chacun. Les usagers sont priés de respecter les lieux et de remettre la bâche en place après utilisation.

Une joyeuse équipe de patrouilleurs est de retour

Depuis 2023, les élèves ont dû ranger leur gilet de patrouilleur au placard... et avouons-le, ça a laissé un petit vide. Toutes générations confondues ont regretté ce rôle. Mais pas question de laisser la sécurité des enfants au hasard !

La commune de Valbirse s'est retroussé les manches : demandes à des sociétés privées, tentatives en tout genre, bref, tout a été essayé. Et finalement, après quelques rebondissements et une bonne dose de persévérance, une joyeuse équipe de bénévoles a pris le relais au passage piéton de Bévillard, juste en face de la commune, ceci depuis un peu plus d'un an.

Tous les matins à 8h, puis à 11h40 (et même le lundi après-midi !), ils sont là, par tous les temps : pluie, vent, neige ou grand soleil, avec toujours le sourire et une belle dose de bonne humeur.

Aujourd'hui, ce sont sept super bénévoles – parents d'élèves, retraités ou parents d'enfants un peu plus grands – qui assurent la traversée en toute sécurité. Et la bonne nouvelle, c'est qu'il y a toujours de la place. Avec quelques volontaires en plus, ce service pourrait même être offert aux élèves de Malleray.

Si vous avez envie de rejoindre l'aventure vous pouvez contacter Chloé Bourgeois, membre de la commission scolaire (079 726 60 72).

Bévillard, le 31 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Divers

Assemblée générale d'ESPAS 2025

Mardi 6 mai 2025 à 19h30
à ESPAS, salle de colloque, 1^{er} étage
Rue des Oeuches 10 à Moutier

Ordre du jour

1. Bienvenue et liste de présence
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2024
4. Approbation du rapport des co-présidents
5. Approbation du rapport de la direction
6. Présentation des comptes 2024
 - Rapport de l'organe de révision des comptes 2024
 - Approbation des comptes 2024
7. Approbation du budget 2025
8. Avenir d'ESPAS – point de situation
9. Divers

Moutier, le 26 mars 2025

École secondaire du Bas de la vallée

ODJ Assemblée des délégués du 13 mai 2025

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV du 12 novembre 2024
4. Approbation des comptes 2024 du syndicat scolaire
5. Approbation d'un crédit de CHF 121'000.00 pour la pose de panneaux solaires sur le bâtiment principal de l'ESMA (avec batteries de stockage)
6. Approbation de la proposition du 18 mars 2025 de modification du Règlement sur les traitements du personnel et des indemnités de la communauté scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse
7. Rapport du Président de la Commission scolaire
8. Rapport du Directeur de l'école secondaire
9. Divers

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Modification du 19 juin 2024 des articles 3, 14, 22, et 25 du Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers du Cornet

Modification du Règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation articles 3, 14, 22 et 25 a été adoptée le 19 juin 2024 par l'assemblée des délégués.

Le règlement peut être consulté au secrétariat des Sapeurs-pompiers sur rendez-vous pris par mail à l'adresse secretariat.spcornet@bluewin.ch.

Un recours peut être formulé dans les 30 jours, à dater de la publication, contre la modification du règlement, auprès de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale à 2610 Nidau.

Crémines, le 2 avril 2025

Le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61

Courriel: info@valbirse.ch

Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch